



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gaz

Question écrite n° 91401

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui donner des indications sur les coûts de fonctionnement de la commission chargée en décembre 2005 d'une mission d'analyse des prix et du marché du gaz, et qui vient de rendre son rapport en mars 2006. Il souhaite connaître précisément le montant des frais engagés sur le budget de son ministère, ainsi que le nombre de fonctionnaires et les moyens matériels mis à disposition de cette commission.

Texte de la réponse

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre délégué à l'industrie ont confié, fin décembre 2005, à trois personnalités une mission d'analyse des prix et du marché du gaz. La commission, présidée par M. Durieux - dont les conclusions sont consultables sur le site internet du ministère - a précisé que la hausse de tarif de 5,8 % au 1er mai 2006 reflétait bien l'évolution des coûts d'approvisionnement de Gaz de France. Elle a également recommandé de mettre en oeuvre une nouvelle politique de fixation des tarifs du gaz aux particuliers fondée sur quatre points : vérité des prix, transparence, attentes des consommateurs, visibilité et stabilité nécessaires aux entreprises. Cette mission, composée de trois membres (M. Bruno Durieux, inspecteur général des finances et ancien ministre, M. Bernard Brochand, député-maire de Cannes et M. Jean-Marie Chevalier, professeur à l'université Paris Dauphine) s'est appuyée pour ses travaux de secrétariat sur trois agents mis à disposition par l'inspection générale des finances et le conseil général des Mines pendant trois mois. Ce type de mission relève des prérogatives usuelles de ces deux institutions et il n'a donc pas été nécessaire d'engager de dépenses matérielles spécifiques pour la mener à bien.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91401

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3799

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5926